

Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne – Pays de la Loire

**Compte rendu de visite
département de la Vendée**

Date de la visite : 03/05/2023
Date du compte rendu : 09/05/2023
Visite effectuée par : Landry ROBIN

Le propriétaire

Type de propriété : individuelle indivision groupement forestier nu-propriétaire

Nom de la personne rencontrée : M. Philippe MENUET
Rôle dans la gestion de la propriété : Propriétaire

Coordonnées complètes du contact

Monsieur Philippe MENUET
14 Chemin de l'Orée des Bois
85230 SAINT-GERVAIS

Tél : 06 61 94 77 67
Mail : phil.menuet@orange.fr

- Nom de la forêt : /
- Commune(s) : Saint-Gervais
- Parcelle(s) cadastrale(s) à boiser: C 1864, C 1865, AN 51, AN 52, AN 53, AN 56, AN 57, AN 58, AN 130
- Surface totale boisée (ha) : 3.3646 ha
- Autres : /



Document de gestion : aucun CBPS+ RTG PSG

Zonages L 122-7 et 8 (soumis à réglementation) :

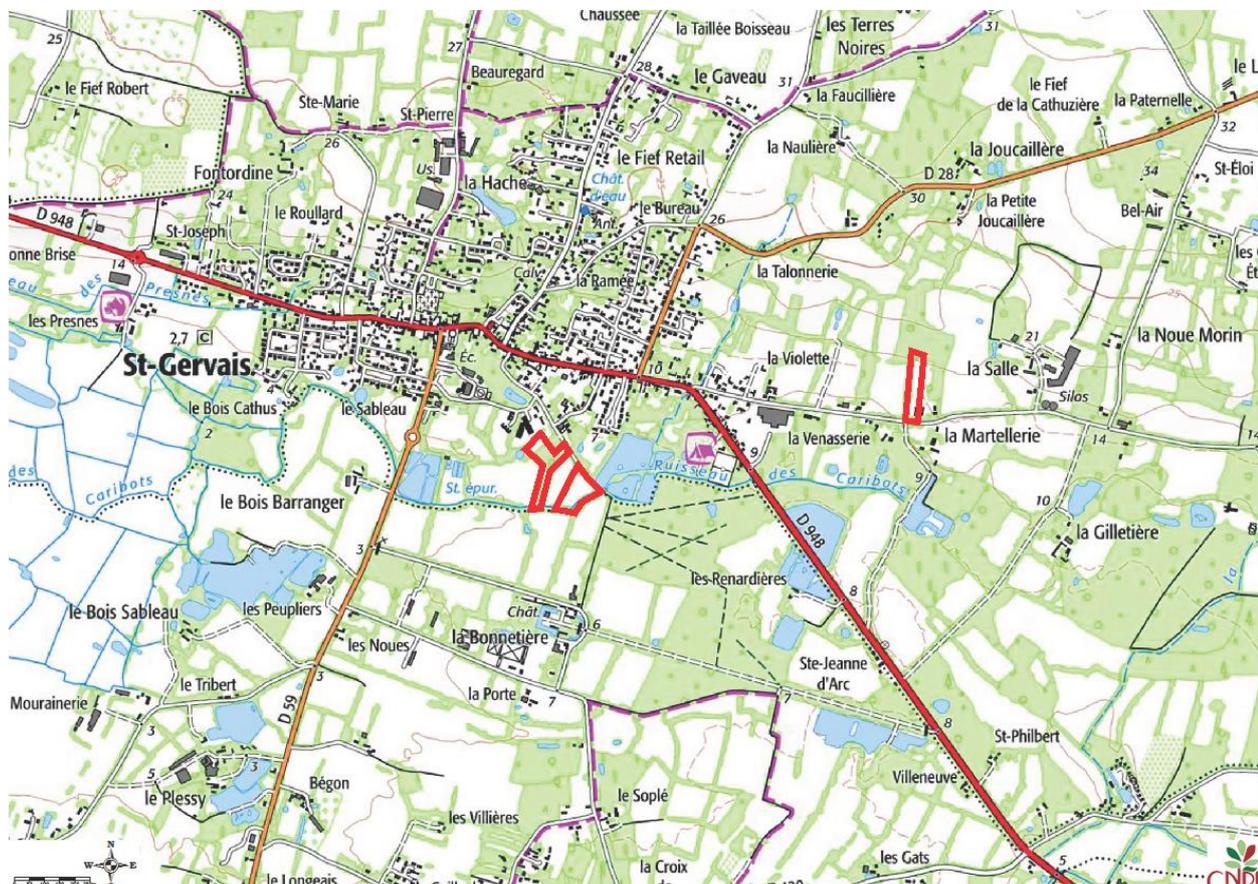
Arrêté de Protection de Biotope Natura 2000 Directive Habitat Natura 2000 Directive Oiseaux Réserves naturelles Nationales Réserves Naturelles Régionales Site classé Site inscrit
 Périmètre de protection de 500 m (monument) Aucun zonage

État des lieux

Description de la propriété :

- Boisement sur terre agricole et ancienne peupleraie

Localisation du projet :



☒ Station :

Topographie : Plaine

Données météo Aurelhy (moyenne trentenaire : 1981-2010) :

Température moyenne annuelle : 12,8°C
Moyenne des maximales juin-août : 24 °C

Précipitations annuelles : 816 mm
Précipitations en période de végétation (avril-octobre): 412 mm

Pédologie :

3 sondages pédologiques ont été effectués sur les parcelles à boiser. La profondeur prospectée varie de 60/70cm au Sableau à 120 cm à La Venasserie.

Sondage 1 : Le Sableau (haut de parcelle)

Le sondage pioche /tarière ne nous a pas permis d'aller au-delà de 60/70 cm de profondeur. Les éléments grossiers ont bloqué la prospection à la tarière.
La texture du sol est constituée d'un sable légèrement limoneux

Horizon	Épaisseur	Texture	% éléments grossiers	Effervescence	Hydromorphie
1	30 cm	Sable limoneux (SL)	0	oui	0
2	30 cm	Sable argileux (SA)	2	oui	1

pH : 6



Traces d'hydromorphie temporaire: 1 à partir de 30 cm de profondeur
Texture du sol : Voir tableau ci-dessus. Dominante de sable
Éléments grossiers : 2% à 30 cm de profondeur
Réservoir utile en eau : 70 mm
Présence de calcaire actif dès la surface

Potentialités du sol :

La charge en éléments grossiers ne nous a pas permis d'apprécier à sa juste valeur la profondeur de sol prospectable par les racines des arbres. Néanmoins, les linéaires de haies alentours constitués de chênes et de frênes laissent penser que les potentialités du sol ne sont pas trop contraignantes pour la création d'un boisement forestier.

Essences préconisées (liste non exhaustive) :

Suivant les caractéristiques stationnelles relevées, les essences recommandées pour le boisement sont :

Feuillus « objectif » : le chêne sessile, le chêne pubescent

Accompagnement : Le chêne vert, le chêne chevelu, le chêne tauzin, l'érable champêtre, le charme

Fruitiers forestiers : Le pommier sauvage, le poirier sauvage, le cormier, tilleul à petites feuilles.

Résineux : le cèdre de l'Atlas (plutôt en haut de parcelle où le terrain est nettement moins humide).

Sondage 2 : Le Sableau

Sur ce second sondage la profondeur prospectée ne dépasse pas 70 cm. Les éléments grossiers ont bloqué la tarière. Le sol est plus frais et humide, cependant le réservoir utile du sol est légèrement plus faible que lors du premier sondage en raison d'une texture de sol plus sableuse.

Horizon	Épaisseur	Texture	% éléments grossiers	Effervescence	Hydromorphie
1	50 cm	Sable limoneux (SL)	0	non	1
2	20 cm	Sable (S)	0	oui	1

pH : 6.5

Traces d'hydromorphie temporaire: 1 dès la surface

Texture du sol : Voir tableau ci-dessus. Dominante de sable

Éléments grossiers : aucun avant blocage tarière à 70 cm

Réservoir utile en eau : 64 mm
Présence de calcaire actif à partir du second horizon

Potentialités du sol :

Le sol de cette seconde station est nettement plus sableux donc plus drainant. Néanmoins, la présence d'hydromorphie dès la surface permet en partie de compenser le pouvoir drainant du sable. L'effervescence à l'acide chlorhydrique ne se produit que sur le second horizon.

Essences préconisées (liste non exhaustive) :

Feuillus « objectif »: le chêne pubescent, le chêne sessile, le chêne pédonculé (en faible proportion mais plutôt dans les parties les plus fraîches proche de la mare)

Accompagnement : Le chêne vert, le chêne chevelu, l'aulne glutineux, l'érable sycomore, l'érable champêtre

Fruitiers forestiers : le poirier sauvage, le cormier

Résineux : Non conseillés sur ce sol légèrement hydromorphe avec présence de calcaire actif contraignant pour le pin maritime.

Sondage 3 : La Venasserie

Le troisième sondage a été effectué sur un autre secteur au lieu-dit La Venasserie. Le sol a été prospecté jusqu'à 1.2 m. Le sol est à texture dominante sableuse sur les premiers horizons avec un enrichissement en argile progressif dès 50 cm de profondeur. La charge en éléments grossiers est faible. L'hydromorphie apparaît légèrement à 50 cm de profondeur puis s'intensifie à 70 cm.



Horizon	Épaisseur	Texture	% éléments grossiers	Effervescence	Hydromorphie
1	40 cm	Sable limoneux (SL)	0	non	0
2	30 cm	Sable argileux (SA)	2	non	1
3	50 cm	Argile limono-sableuse (ALS)	2	non	2

pH : 6.2

Traces d'hydromorphie temporaire: 0 sur le premier horizon, 1 à partir de 30 cm, puis 2 à 70 cm de profondeur

Texture du sol : Voir tableau ci-dessus.

Éléments grossiers : 2% à partir du second horizon

Réservoir utile en eau : 165 mm

Pas d'effervescence à l'acide chlorhydrique

Potentialités du sol :

Le sol a l'avantage d'être profond et relativement facile à prospector pour les racines. Néanmoins la présence de sable lui confère des propriétés très drainantes. La parcelle est sèche au courant de l'été. Les essences choisies devront supporter des stress hydriques et des conditions d'humidité du sol contrastées suivant les saisons.

Essences préconisées (liste non exhaustive) :

Suivant les caractéristiques stationnelles relevées, les essences recommandées pour le boisement sont :

Feillus « objectif »: le chêne pubescent, le chêne sessile

Accompagnement : Le chêne vert, le chêne chevelu, le chêne tauzin, l'érable champêtre

Fruitiers forestiers : L'alisier torminal, le poirier sauvage, le cormier, tilleul à petites feuilles

Résineux : Le pin maritime, le cèdre de l'Atlas.

De manière générale, pour l'ensemble des parcelles à boiser, le **mélange d'essences sera la règle** compte tenu du contexte climatique changeant et afin de prémunir au mieux le peuplement des risques sanitaires. Les diagnostics Bioclimsol effectués indiquent un indice de vigilance très élevé pour le chêne sessile aux sondages 1 et 2 (8 à +1°C et 10 à +2°C).

Itinéraire technique

Préparation du terrain (exemple)

Dans un premier temps, vous devrez préparer le terrain pour la plantation. Le travail du sol doit être fait préférentiellement fin août début septembre. Vous effectuerez un labour en plein ou sur les lignes de plantation.

Le labour en plein est plus onéreux mais il permet une meilleure croissance des plants. Si vous choisissez un labour en bandes, utilisez une charrue à 2 ou 4 socs et réalisez 2 passages afin d'atténuer la cale de labour.

Puis, dans les 2 cas, effectuez une reprise de labour afin de casser les mottes quelques jours avant la plantation.

Tous les travaux de sols doivent être faits lorsque le sol est ressuyé et non engorgé.

La plantation :

Pour le boisement, vous opterez pour des plants à racines nues de 50/80 cm de hauteur pour les feuillus et en godet pour les résineux. Vous installerez les plants dans la plus grande longueur de la parcelle. L'idéal est d'effectuer la plantation en fin d'automne et durant l'hiver (novembre à janvier/février).

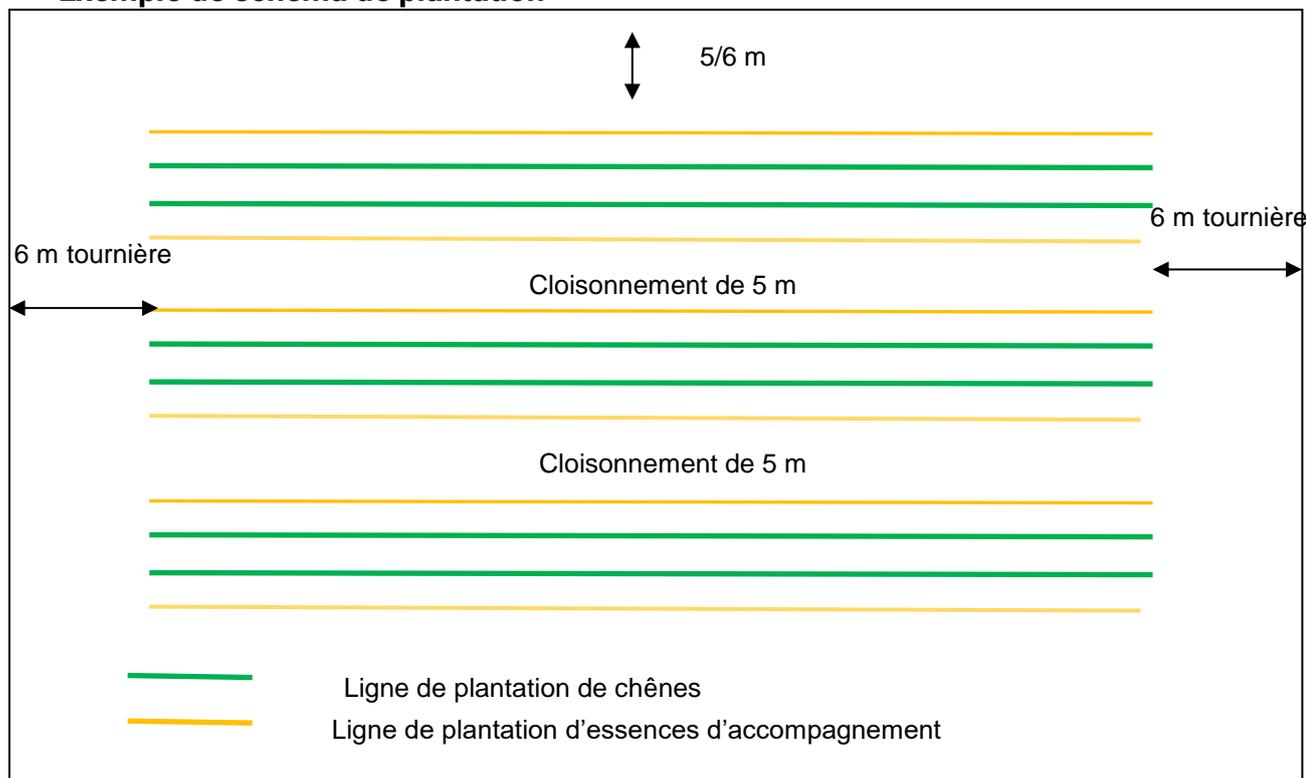
La densité de plantation :

Une forte densité permettra un meilleur gainage des plants, de limiter la croissance de nombreuses branches sur les troncs et assurera une parfaite rectitude des arbres. Aussi, je vous conseille de planter pas moins de 1000 à 1200 plants par hectare pour les résineux et environ 1600 plants/hectare pour les feuillus.

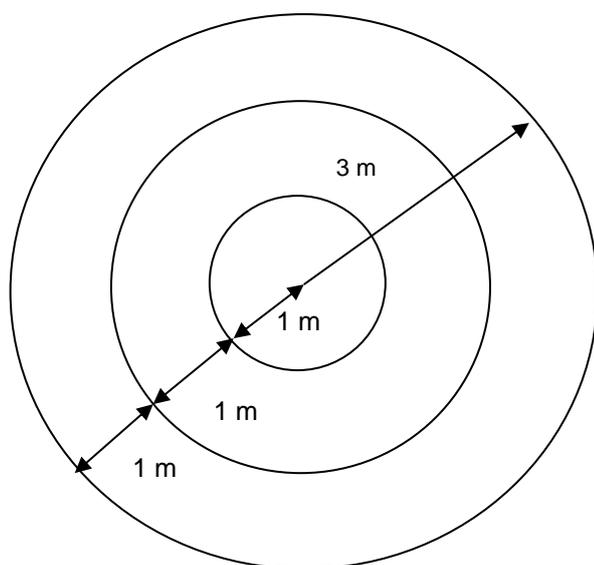
Pensez à conserver des « tournières » aux extrémités des lignes de plantation afin de circuler aisément dans la parcelle.

Pour les plantations en ligne, entre 4 lignes de plantation, laissez des cloisonnements d'exploitation de 5 m de large. Ils faciliteront la circulation et le travail dans la parcelle. Le passage des engins sera canalisé afin d'éviter un tassement des sols en tous sens.

Exemple de schéma de plantation



Vous avez également la possibilité d'effectuer la plantation par plot sur le modèle suivant :



Plantation par plots de 3 m de rayon suivant des cercles concentriques espacés d'un mètre.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BIOCLIMSOL 



Adresse pour travaux de plantation :

SYLVARIVE
Antony LANDREAU
Le Chatelier
85130 LA VERRIE
06 87 95 84 77
Mail : sylvarive@wanadoo.fr

Adresses de pépinières forestières :

Pépinières LEMONNIER
Les Ecoulouettes
61250 FORGES
Tél : 02 33 27 05 01
Mail : mail@pepinieres-lemonnier.com

Pépinières PLANFOR
RD 651
40090 UCHACQ
Tél : 05 58 75 90 80

Pépinières NAUDET
Siège
21290 LEUGLAY
Tél : 03 80 81 81 76
Mail : leuglay@pepinieres-naudet.com

Pépinières BAUCHERY
Place de l'Eglise
41220 CROUY SUR COSSON
Tél : 02 54 87 51 02
Mail : contact@bauchery.fr

Autres recommandations

- Lors des plantations il est vivement conseillé de se procurer auprès de pépiniéristes forestiers des plants dont l'origine et la qualité génétique sont certifiées (adresses ci-dessus).
- A la livraison vérifiez la qualité des plants. Installez les plants en jauge afin d'éviter tout dessèchement.
- Lors de la commande, choisissez des régions de provenance adaptées au contexte local (ex pour le chêne sessile, région de provenance QPE 103 et QPU 101 ou 360 pour le chêne pubescent)

Centre National de la Propriété Forestière | Bretagne – Pays de la Loire

36 avenue de la bouvardière – 44800 Saint-Herblain

+33 (0)2 40 76 84 35

paysdeloire@cnpf.fr – bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 18009235500379 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55



- Après avoir boisé vos parcelles vous devrez effectuer auprès du service du cadastre (centre des impôts fonciers), le changement de nature de culture de la parcelle (imprimé IL 6704). Cette déclaration doit être faite dans les 90 jours qui suivent le boisement. Elle ouvre à une exonération de taxe foncière de 50 ans pour un boisement avec des essences feuillues (30 ans pour le résineux, 10 ans pour le peuplier).
- Tout nouveau boisement de plus de 0.5 ha doit faire l'objet d'une évaluation environnementale d'incidence auprès des services de la DREAL. Pour cela, le formulaire Cerfa joint à ce compte-rendu doit être retourné à la DREAL des Pays de La Loire (5 rue Françoise Giroud 44200 Nantes). Informations avec le lien ci-dessous :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/formulaires-complets-et-decisions-de-l-autorite-r981.html>

- Lien internet du CRPF Bretagne Pays de La Loire :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>